



ENACTION

Vol 33 | No 9 | Décembre 2020

REGROUPEMENT DES FIQ | fiqsante.qc.ca | fiqp.org

Conseil national RFIQ des 30 nov., 2, 7 et 8 déc.
Conseil fédéral FIQ des 30 nov. et 7 déc.
Conseil fédéral FIQP du 1^{er} déc.



NÉGOCIATION NATIONALE L'ENTENTE SECTORIELLE ENTÉRINÉE À FORTE MAJORITÉ

Une étape très importante vers le renouvellement de la convention collective des professionnelles en soins a été franchie le 8 décembre dernier lorsque les déléguées de la FIQ et de la FIQP ont adopté à 82 % l'entente de principe sur les matières sectorielles conclue avec le gouvernement du Québec, qui porte uniquement sur les conditions de travail.

Deux semaines après le rejet d'une première entente de principe par les déléguées, l'équipe de négociation a présenté en conseil national virtuel une nouvelle entente contenant des éléments cruciaux qui permettent à toutes les professionnelles en soins de s'y retrouver.

Retourner à la table de négociation était un exercice délicat, particulièrement en temps de pandémie, mais cet exercice aura permis de consolider les bases du

réseau de la santé en mettant un terme à la gestion toxique qui a largement contribué à la dégradation des conditions de travail des professionnelles en soins et en instaurant une culture de stabilité des postes et des équipes de travail.

La FIQ est la première organisation syndicale à conclure une entente de principe avec le gouvernement, ce qui lui permet d'assurer la pérennité des solutions proposées par les profession-

nelles en soins, longuement réfléchies et éprouvées.

Les coresponsables politiques de la négociation nationale, le trésorier Roberto Bomba et le vice-président Jérôme Rousseau, ont tenu à préciser que l'on ne pourra pas effacer d'un coup de baguette magique les 20 dernières années de misère et penser tout changer en l'espace de quelques mois. Mais on peut voir enfin un espoir, la lumière au bout du tunnel.

SUITE P. 3



POSTE-PUBLICATION
Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ Québec | 1260, rue du Blizzard
Québec (Qc) G2K 0J1

MOT DE LA PRÉSIDENTE

En Action, vol. 33, n° 9, décembre 2020 | Publié par le service Communication | Tirage : 76 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Impression : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication En Action » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, remplissez le formulaire en ligne à fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



SOYONS FIÈRES!

Dany Béland

Après plus d'un an de négociation et malgré une pandémie mondiale, nous avons enfin obtenu une entente de principe pour les conditions de travail des 76 000 membres de la FIQ et de la FIQP. Notre détermination et notre mobilisation auront été décisives dans l'obtention de ces gains importants qui auront des effets significatifs dans le quotidien des professionnelles en soins.

Ce fut une négociation difficile, mais nous avons réussi. Nous avons réussi parce que nous avons fait les bons choix et usé des bonnes stratégies. Soyons fières de tout le chemin parcouru et de ce résultat issu de notre travail collectif. Soyons fières, car il faut le dire, même si cette entente de principe ne suffira pas à régler tous les problèmes du réseau de la santé, elle comporte des assises solides qui viendront changer la mauvaise culture de gestion du réseau de la santé.

Depuis trop longtemps, la recherche de la mobilité et de la flexibilité est au centre des décisions d'un grand nombre d'employeurs. Dorénavant, c'est la stabilité qui sera valorisée pour les infirmières, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes et les perfusionnistes cliniques. Et non seulement nous verrons la qualité de notre vie professionnelle et personnelle s'améliorer, mais les patient-e-s du Québec verront aussi la qualité des soins être grandement bonifiée.

À terme, les gains que nous avons obtenus garantiront que vous

pourrez travailler avec une équipe de travail complète et sur un poste stable, tant sur le quart de travail que sur le centre d'activités. Vous pourrez connaître votre horaire à l'avance et bénéficier de congés. Et enfin, les heures supplémentaires obligatoires devraient diminuer lentement, mais sûrement. Bref, pouvoir exercer votre profession dans un réseau de la santé où la conciliation travail-famille-études sera réellement possible.

Chaque négociation est importante et devient, en quelque sorte, la fondation de la prochaine. Celle-ci ne fera pas exception. En plus des gains immédiats qui vous permettront de voir votre qualité de vie professionnelle et personnelle s'améliorer considérablement, cette entente agira comme levier pour nous permettre de pousser plus loin des projets que nous portons depuis des années.

Que ce soit pour les nouvelles cibles de ratios professionnelles en soins/patient-e-s dans les CHSLD et établissements privés conventionnés ou pour l'engagement clair du

gouvernement à revoir l'encadrement de l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante (MOI), cette entente de principe changera la donne pour la durée de la convention collective, mais également pour des générations de professionnelles en soins à venir.

La négociation des conditions de travail terminée, il reste maintenant la négociation des matières intersectorielles, c'est-à-dire les salaires, le régime de retraite, les droits parentaux et les disparités régionales.

C'est en alliance avec l'APTS que nous négocions ces matières et nos travaux se poursuivent. Ce n'est qu'une fois ce volet négocié que vous aurez à vous prononcer, lors d'un référendum, sur l'entente globale de votre nouvelle convention collective.

En attendant, n'hésitez pas à aller voir vos représentantes syndicales et à participer aux différentes assemblées générales qui auront lieu dans les prochaines semaines. Votre voix compte et n'hésitez pas à la faire entendre! ■

Nous savons combien le temps des fêtes sera particulier cette année en raison de la crise sanitaire et combien vous travaillerez sans relâche pour offrir le plus beau cadeau aux Québécoises et aux Québécois : la santé.

Votre santé est tout aussi importante. La FIQ et la FIQP poursuivent le combat pour que vous puissiez travailler dans un milieu sécuritaire.

Nous espérons que vous pourrez prendre un moment pour vous, rempli de petits bonheurs.

Santé et solidarité
Le Comité exécutif national



NÉGOCIATION NATIONALE

L'entente sectorielle entérinée à forte majorité (suite)



Le comité de négociation



Marika Turcotte, CIUSSS de l'Estrie-CHUS

L'ENTENTE SECTORIELLE ENTÉRINÉE À FORTE MAJORITÉ

(suite de la page 1)

La FIQ a convaincu le gouvernement de faire des changements qui touchent en profondeur les modes de gestion des employeurs, et surtout, d'octroyer des budgets adéquats pour financer des structures de postes stables et pérennes.

Au cœur des demandes des professionnelles en soins se retrouvaient la surcharge de travail, les ratios professionnelles en soins/patient-e-s, notamment en CHSLD, et l'attraction des postes à temps complet.

Les gains obtenus permettront aux membres de la FIQ et de la FIQP, qui sont 90 % de femmes, d'améliorer leur situation économique, de réduire la précarité d'emploi et de faciliter la conciliation travail-famille-études.

La révision des mécanismes de prévention en matière de santé et

de sécurité au travail faisait aussi partie des demandes phares de la FIQ. Le dépôt du projet de loi n° 59 à l'Assemblée nationale cet automne est un pas dans la bonne direction et la FIQ participera au processus parlementaire menant à son adoption.

Bien sûr, l'objectif ultime de la FIQ est que les ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s soient implantés à la grandeur du réseau. La norme nationale d'heures-soins par lit en CHSLD et en EPC n'est que le début et au cours des prochaines années, la Fédération consacrera toutes ses ressources à l'obtention d'une loi sur les ratios.

PROCHAINES ÉTAPES

Le projet de convention collective ne sera complet que lorsqu'une entente sur les matières intersectorielles (salaires, retraite, droits parentaux et disparités régionales) sera conclue

à la table centrale, où la FIQ fait équipe avec l'Alliance du personnel professionnel et technique (APTS).

Forte de 131 000 membres, l'alliance APTS-FIQ continuera de se faire entendre pour revendiquer, entre autres, un rattrapage salarial important et la fin de la discrimination salariale pour les employés du réseau de la santé et des services sociaux, qui sont à très grande majorité des femmes.

Une fois l'entente globale obtenue, toute l'information sera transmise aux membres dans le cadre d'assemblées générales locales et par différents outils d'information. Chaque membre de la FIQ et de la FIQP pourra ensuite se prononcer sur la prochaine convention collective lors d'un référendum qui se tiendra pour la première fois, pandémie oblige, uniquement en ligne. ■



PRINCIPAUX GAINS DE L'ENTENTE SECTORIELLE

- Des cibles de diminution de ratios professionnelles en soins/patient-e-s en CHSLD publics et privés conventionnés et l'ajout de 1 000 équivalents de postes à temps complet.
- Une lettre d'entente avec comme objectif la diminution de l'utilisation du temps supplémentaire et de la main-d'œuvre indépendante (MOI).
- Un engagement du gouvernement à revoir la directive visant le cadre de gestion régissant le recours à la MOI.
- Le rehaussement sur une base volontaire des professionnelles en soins détenant un poste à temps partiel à un poste à temps complet, sur leur quart de travail et dans leur centre d'activités, pour les centres d'activités 24/7 et en CHSLD-EPC.
- L'ajout de 500 équivalents de postes à temps complet avec priorité dans les centres d'activités en médecine-chirurgie.
- Des nouvelles primes aux professionnelles en soins travaillant de soir (jusqu'à 4 %) et de nuit (jusqu'à 2,5 %).
- La prime de fin de semaine pour les professionnelles en soins détenant un poste à temps complet passera de 4 % à 8 %.
- La possibilité pour une professionnelle en soins à temps complet de soir d'avoir un horaire 9/14 permettant une meilleure conciliation travail-famille-études.
- La diminution de la précarité pour les professionnelles en soins, car elles auront accès à des postes à temps partiel 7 jours par période de 14 jours.
- L'élargissement de la prime spécifique de soins critiques aux unités de soins obstétricaux (mère-enfant).
- Une semaine de travail à 37,5 heures pour les perfusionnistes cliniques, les inhalothérapeutes qui œuvrent dans un centre d'activités 24/7 ou sur deux quarts différents continus, ainsi que pour les infirmières, les infirmières auxiliaires et les inhalothérapeutes qui travaillent en CLSC et en dispensaires.
- Une prime de supervision et de formation pour les perfusionnistes cliniques.
- L'augmentation du nombre d'heures rémunérées pour l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) et la candidate infirmière praticienne spécialisée à 40 heures par semaine.
- Un budget réservé pour la formation en cours d'emploi des IPS.
- La reclassification automatique de la salariée détentrice d'un baccalauréat en soins infirmiers au titre d'emploi d'infirmière clinicienne.
- Une amélioration de la prise de congé lors de décès.
- La contribution de l'employeur doublée au régime d'assurance médicaments.

Pour plus de détails : figsante.qc.ca/nego2020



CONSEIL FÉDÉRAL *fiqp*

Si le renouvellement de la convention collective a beaucoup occupé la FIQP | Secteur privé au cours des derniers mois, c'est bien entendu la crise sanitaire qui a été au cœur des préoccupations de l'organisation. Sonia Mancier, présidente, a donc profité du conseil fédéral pour faire un bref retour sur les principales batailles qui ont dû être menées en 2020.

VENTILATION DÉFICIENTE DANS CERTAINS ÉTABLISSEMENTS

Pendant la première vague, de nombreux recours ont été déposés par les syndicats affiliés pour dénoncer les conditions de travail de leurs membres, notamment pour contester le manque d'équipements, les déplacements entre les zones chaudes et froides et les problématiques liées à la ventilation.

Sur ce dernier point, le 19 octobre 2020, le Tribunal administratif du travail (TAT) a donné raison à certains d'entre eux en réaffirmant l'importance du partenariat entre les syndicats et les employeurs pour éliminer les dangers à la source, comme le prévoit la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

ACCÈS PROBLÉMATIQUE AUX MASQUES N95

Autre bataille en cours : l'accès aux masques N95. Même si aucune décision favorable n'a encore été rendue, la littérature et les recherches sur la contamination par aérosol laissent à penser que les normes pourraient être modifiées prochainement.

Le 26 novembre dernier, l'Agence de la santé publique du Canada a

enfin reconnu la possible transmission aérienne du virus SARS-CoV-2. Le MSSS, par le biais de son directeur national de la santé publique, continue malgré tout à préconiser un niveau de protection inférieur. La position du docteur Arruda a été contestée par la FIQP.

VACANCES MENACÉES

Les arrêtés ministériels se sont multipliés au cours des derniers mois, brimant chaque fois un peu plus les professionnelles en soins dans leurs droits.

Le TAT a alors ordonné à Vigi Santé Ltée de donner au syndicat PSSU l'accès aux lieux de travail pour inspecter les systèmes de ventilation et analyser la qualité de l'air, et de partager l'ensemble de la documentation liée à l'entretien de ces systèmes.

À l'aube de la période estivale 2020, le droit aux vacances a même été remis en question. La FIQP a bien sûr mené la bataille pour que ses membres puissent bénéficier d'un peu de repos et cela a été payant, puisque la plupart d'entre elles ont pu prendre leurs vacances.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ORDRES PROFESSIONNELS

Comme à l'habitude, les représentantes de la FIQP ont assisté aux assemblées générales annuelles de l'OIIAQ et de l'OIIQ qui ont eu lieu cet automne. Du côté de l'OIIAQ, il a été question, entre autres, des enjeux liés à la pandémie et des actions entreprises par l'Ordre, d'heures supplémentaires obligatoires, de formation professionnelle et du maintien de la cotisation à 190 \$ pour 2021-2022, qui demeure donc la même depuis 2016.

Pour ce qui est de l'OIIQ, Patricia Conrath, vice-présidente infirmière, a notamment fait état d'une annonce concernant la possibilité d'étaler la cotisation annuelle pour le permis de pratique et de discussions au sujet de la formation initiale et de la pratique des infirmières praticiennes spécialisées. ■

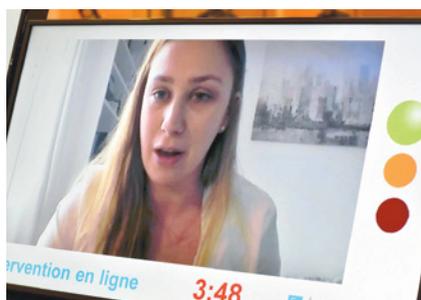
Les états financiers de la FIQP au 31 décembre 2019 ainsi que les prévisions budgétaires 2021, présentés par la trésorière Martine Tremblay, ont été adoptés à l'unanimité.



1. Sonia Mancier, présidente de la FIQP
 2. Martine Tremblay, trésorière de la FIQP
 3. Justine Shepherd, Vigi Santé Ltée Montréal
 4. Marianne Use, Résidence Sorel-Tracy Inc.

ASSURANCE COLLECTIVE

Taux en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021



Virginie Lambert-Bérubé, CISSS de la Montérégie-Est

ASSURANCE COLLECTIVE TAUX EN VIGUEUR À COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2021

Les déléguées ont pris connaissance à ce conseil national du résultat des négociations de la FIQ avec La Capitale assurance et services financiers concernant les conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective pour les membres de la FIQ et de la FIQP pour l'année 2021.

INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE

L'analyse des résultats d'expérience de la garantie d'invalidité de longue durée démontre une détérioration significative au cours des dernières années. La FIQ continuera de porter une attention particulière à l'augmentation de l'incidence des adhérentes en invalidité de longue durée pour en évaluer les impacts sur le régime. Cette réalité frappe plusieurs domaines et plus particulièrement les groupes du secteur de la santé.

La réorganisation du réseau de la santé, les difficultés et la détresse vécues par les professionnelles en soins actuellement avec la surcharge de travail, les heures supplémentaires obligatoires et le contexte de la COVID-19 ont un impact direct sur la hausse de l'incidence des invalidités.

Pour les déléguées, il est important d'agir rapidement pour réduire l'impact de cette détérioration d'expérience et éviter de fortes hausses des taux de prime lors des prochains renouvellements. Elles ont donc accepté la proposition de la FIQ de revenir en 2021 au taux de 1,126 % du salaire de base qui représente plus justement le taux de prime adéquat pour l'invalidité de longue durée.

Il s'agit d'un premier renouvellement depuis le changement d'assureur survenu le 14 avril 2019 à la suite d'un appel d'offres qui prévoyait une garantie des taux de prime pour les régimes d'assurance maladie, de soins dentaires et d'invalidité de longue durée.

Considérant les récents changements au régime d'assurance collective, soit le passage d'un régime universel à un régime modulaire en soins de santé et l'aspect facultatif de la protection de soins dentaires, les déléguées ont jugé qu'il s'agit d'un très bon renouvellement.

CONGÉ DE PRIME

La présente période de pandémie ainsi que la période de confinement

du printemps dernier n'impactent pas de la même façon l'ensemble des régimes. Pour le régime d'assurance maladie, qui couvre principalement les médicaments, aucun impact n'est prévu, puisque la prise de médicaments se poursuit. Par contre, pour le régime de soins dentaires, il était important de redonner rapidement la baisse de consommation liée au confinement aux adhérentes. Les taux actuels seront donc maintenus.

De plus, afin de reproduire le congé de prime octroyé au printemps dernier par certains assureurs aux groupes qui n'ont pas accès au surplus du régime de soins dentaires, un congé de prime partiel sera appliqué par La Capitale au régime de soins dentaires pour une

période de quatre semaines, soit deux périodes de paie, et ce, dès la première période de paie complète suivant ou coïncidant avec le 1^{er} avril 2021.

Enfin, les déléguées ont accepté qu'une partie des montants en dépôt provenant de la contribution additionnelle du gouvernement, prévue à la présente convention collective, soit utilisée pour offrir un congé de prime pour l'année 2021.

En résumé, la délégation accorde un congé de prime pour le régime d'assurance maladie de l'ordre de 3,1 % et l'équivalent de 7,7 % pour le régime de soins dentaires, soit la valeur d'une durée de quatre semaines sans avoir à verser la prime. ■

TAUX À COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2021 JUSQU'AU 31 MARS 2022

Régime	Catégorie de protection	Taux actuels payés jusqu'au 31 mars 2021 ¹	Taux payés du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 ¹
Assurance maladie			
■ Bronze	Individuelle	46,86 \$	49,49 \$
	Monoparentale	61,85 \$	65,33 \$
	Familiale	109,19 \$	115,33 \$
■ Argent	Individuelle	52,70 \$	56,32 \$
	Monoparentale	69,57 \$	74,35 \$
	Familiale	122,79 \$	131,24 \$
■ Or	Individuelle	55,45 \$	60,57 \$
	Monoparentale	73,19 \$	79,95 \$
	Familiale	129,20 \$	141,15 \$
Soins dentaires			
	Individuelle	14,85 \$	14,85 \$
	Monoparentale	28,22 \$	28,22 \$
	Familiale	41,58 \$	41,58 \$
Vie et MMA² de base de l'adhérente		0,29 \$/5 000 \$	0,29 \$/5 000 \$
Vie additionnelle adhérente³ (maximum 100 000 \$)		0,059 \$	0,059 \$
MMA² additionnelle³		0,01 \$	0,01 \$
Vie des personnes à charge		0,33 \$	0,33 \$
Vie additionnelle adhérente		Grille de taux	Grille de taux
Vie additionnelle du-de la conjoint-e		Grille de taux	Grille de taux
Vie droits acquis		Grille de taux	Grille de taux
Invalidité de longue durée		0,997 %	1,126 %

1. Taux payés par 14 jours. Les taux contractuels indiqués ne sont pas réduits de la contribution de l'employeur et excluent la taxe de 9 %.

2. Mort et mutilation accidentelles.

3. Tarif par tranche de 1 000 \$.

FINANCES

Prévisions budgétaires 2021 – Un budget orienté vers les priorités de la FIQ
Priorités 2021 : penser le collectif

L'année 2021 sera une année importante pour la Fédération, notamment en raison de la conclusion de la négociation nationale et du déploiement d'une nouvelle convention collective, de la tenue du congrès quadriennal et de la préparation de la prochaine période de changement d'allégeance syndicale.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les finances de la FIQ devront continuer de faire l'objet d'une vigilance en 2021 tout en assurant la défense et l'amélioration des conditions de travail des professionnelles en soins.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 UN BUDGET ORIENTÉ VERS LES PRIORITÉS DE LA FIQ

Réunies en conseil fédéral, les déléguées ont adopté le budget 2021 de la FIQ établi en fonction des priorités de l'organisation. Ce budget, présenté par le trésorier, Roberto Bomba, permettra d'assurer la stabilité financière de l'organisation et de maintenir des services de qualité auprès des membres et des syndicats affiliés.

NÉGOCIATION NATIONALE

Des sommes importantes sont prévues pour financer la conclusion de la négociation nationale et le renouvellement de la convention collective des membres de la FIQ et de la FIQP. Il s'agit d'une grande priorité qui touche l'ensemble des professionnelles en soins.

RELATIONS DE TRAVAIL

Près de la moitié des dépenses de la Fédération est liée au secteur des relations de travail afin de soutenir les syndicats affiliés et d'assurer la défense des membres, notamment à l'arbitrage, devant la CNESST et les employeurs. Les revenus 2021 comptabilisent 72 213 membres cotisantes, soit une hausse de 821 membres.

Cette hausse est particulièrement marquée chez les infirmières et les infirmières auxiliaires à la suite d'embauches dans le réseau de la santé.

RATIOS PROFESSIONNELLES EN SOINS/PATIENT-E-S

Les sommes nécessaires pour soutenir la lutte que mène la FIQ depuis quelques années pour que des ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s soient implantés dans tous les établissements de santé du Québec sont maintenues.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le budget 2021 prévoit toujours l'enveloppe de prêt pour soutenir les

professionnelles en soins qui doivent contester une décision de leur employeur relativement au retrait préventif de la travailleuse enceinte (RPTÉ).

FORMATION EN LIGNE

Le projet spécial entamé pour le déploiement de formations en ligne se poursuivra en 2021. Ce projet vise à moderniser et à actualiser les formations données par la FIQ aux militantes et aux membres.

PLAN D'ACTION SST-COVID

Un budget prévu au Fonds de défense syndicale permettra de poursuivre les travaux pour obtenir un milieu de travail sécuritaire pour les professionnelles en soins. ■

PRIORITÉS 2021 : PENSER LE COLLECTIF

Les déléguées ont adopté les actions prioritaires de la FIQ et de la FIQP pour l'année 2021. Les priorités établies ont comme objectifs de conclure la négociation nationale et déployer la nouvelle convention collective, de revisiter le congrès quadriennal et de préparer la prochaine période de changement d'allégeance syndicale.

PRIORITÉ 1 : DÉPLOYER LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

De la tenue des assemblées référendaires sur l'entente de principe en contexte de pandémie à la mise en application de la nouvelle convention collective, les Fédérations soutiendront en 2021 les syndicats affiliés dans ce processus. Nul ne peut prédire si cet avenir sera sous le signe de la COVID, mais d'ores et déjà, on peut prévoir que le déploiement de la nouvelle convention se fera dans un contexte inédit.

Même avec cette pandémie, la FIQ et la FIQP n'ont pas été abasourdis par les défis engendrés par celle-ci et les syndicats sauront sans aucun doute trouver ensemble les meilleurs moyens d'informer les membres et de faire la promotion de ces nouveaux gains pour les professionnelles en soins.

PRIORITÉ 2 : REVISITER LE CONGRÈS 2021

Le prochain congrès, prévu en juin 2021, sera l'occasion de définir un projet commun et rassembler et de consolider la solidarité des syndicats affiliés et des membres autour de ceux que portent déjà la FIQ et la FIQP. Ce sera un moment privilégié pour mettre à profit la connaissance des professionnelles en soins du réseau de la santé pour proposer une vision des soins humaine, sécuritaire et inclusive pour influencer l'appareil politique en ce sens. Ce lieu décisionnel important favorisera les réflexions critiques et politiques à tous les niveaux des Fédérations.

PRIORITÉ 3 : PRÉPARER LA PÉRIODE DE CHANGEMENT D'ALLÉGEANCE SYNDICALE

La FIQ et la FIQP prépareront en 2021 la prochaine période de changement d'allégeance syndicale. Elles consolideront leurs acquis en tant qu'organisations syndicales à l'écoute de leurs membres et qui occupent une place de choix au sein du réseau de la santé pour défendre les conditions de travail et l'expertise des professionnelles en soins. Elles poursuivront la promotion de leur identité et de leurs spécificités auprès des professionnelles en soins. Ce sera l'occasion de faire connaître les solutions des Fédérations, notamment l'implantation de ratios professionnelles en soins/patient-e-s au Québec. ■



ORGANISATION DU TRAVAIL

Rapport du Comité *ad hoc* Première ligne Bilan SST de la première vague de la COVID-19



RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* PREMIÈRE LIGNE

Le comité *ad hoc* sur l'impact des compressions budgétaires en première ligne sur les soins et les services à la population a présenté les conclusions de ses travaux aux déléguées. Ce comité a été formé en 2018 dans le but de mesurer l'étendue des compressions budgétaires effectuées par les gouvernements de la dernière décennie, particulièrement dans les CLSC.

Pour le comité, la solution passe notamment par l'implantation de ratios sécuritaires en soins à domicile. Le comité a souligné la nécessité de documenter la surcharge de travail dans les CLSC et de rendre public le financement par mission, comme l'a d'ailleurs recommandé la Vérificatrice générale. Il a rappelé la nécessité de maintenir des cliniques de proximité pour la population, que ce soit en CLSC ou en clinique de type SABSA.

Les membres du comité se sont penchées plus spécifiquement sur l'érosion du rôle des CLSC au profit des GMF et les conséquences que ce déplacement entraîne pour les membres de la FIQ et leurs patient-e-s. D'abord, le comité a conclu que le milliard de dollars investi auprès des médecins afin d'améliorer l'accès à la première ligne n'a pas donné les résultats escomptés.

Par exemple, en 2018-2019, 71 % des patient-e-s admis à l'urgence étaient des cas jugés moins urgents ou non urgents (P4-P5) et, de ce nombre, 75 % avaient un médecin de famille. Pour le comité, c'est la preuve que l'accès aux soins de première ligne par les GMF ne répond pas à la demande, puisque la population doit toujours se ruer vers l'urgence, faute de mieux.

Le comité a identifié trois conséquences importantes pour la population causées par le déplacement des services de première ligne des CLSC vers les GMF. Premièrement, le comité et les équipes consultées ont noté la diminution importante, voire l'arrêt du sans rendez-vous médical dans leurs CLSC. Conséquemment, les patient-e-s doivent se déplacer davantage pour obtenir des soins dans un GMF ou carrément se résoudre à se rendre à l'urgence.

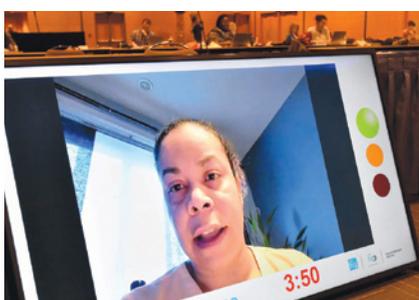
En deuxième lieu, comme la structure des GMF oblige la clientèle à être inscrite auprès d'un médecin, les patient-e-s plus vulnérables sont marginalisés. Enfin, le comité dénonce le fait de céder à des acteurs privés, soit les médecins propriétaires, le pouvoir d'organi-

ser les soins en fonction de leurs intérêts. Par exemple, les IPS de première ligne n'arrivent pas à être placées en GMF parce que les médecins préfèrent garder les locaux payants pour eux.

Plus généralement, les compressions budgétaires et l'austérité imposées par les gouvernements entre 2010 et 2016 ont été désastreuses pour la population. À cet égard, le comité a donné plusieurs exemples aux déléguées. Il a noté, entre autres, un appauvrissement des services à vocation préventive et sociale comme la santé scolaire et la santé mentale. Aussi, il a documenté de nombreux cas où les professionnelles en soins doivent réaliser des tâches administratives, ce qui empiète sur le temps dédié aux soins. ■

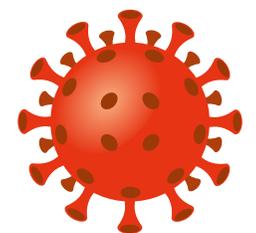


Mélanie Gignac, CISSS de la Montérégie-Ouest



Nissa Poisson-Thomas, Centre universitaire de santé McGill

BILAN SST DE LA PREMIÈRE VAGUE DE LA COVID-19



Un bilan de la première vague de la COVID-19 a été présenté à la délégation par le secteur et l'équipe juridique en santé et sécurité du travail de la FIQ. Malgré la crise sanitaire, les membres de la FIQ et de la FIQP ont maintenu un niveau élevé d'offre de services de santé.

À cet égard, bien qu'elles aient répondu présentes dès le début de la pandémie, le gouvernement s'est attaqué aux professionnelles en soins à coup d'arrêtés ministériels, s'ajoutant aux heures supplémentaires obligatoires pour modifier à la baisse les conditions de travail.

Le Québec est de loin la province où les professionnelles en soins ont été le plus affectées par le virus, elles qui représentent 24,1 % de tous les cas. Force est de constater que le gouvernement du Québec a démontré un haut niveau d'incompréhension et de déconnexion vis-à-vis de la situation vécue par les professionnelles en soins.

Pourtant, bien avant la pandémie, la FIQ dénonçait activement l'urgence d'implanter une véritable culture de la prévention dans le réseau de la santé.

Plusieurs actions ont été prises par la FIQ en matière de SST dès les premières éclosions. Par exemple, elle a dénoncé haut et fort le laisser-faire de la CNESST quant au réseau de la santé et elle a comparu devant le comité permanent de la santé de la Chambre des communes. La lutte s'est aussi déplacée devant les tribunaux à l'occasion de recours judiciaires pour défendre le droit des professionnelles en soins de travailler dans un milieu sécuritaire.

Une chose est certaine, la pandémie aura révélé au grand jour l'importance d'instaurer une véritable culture de la prévention, mais la bataille est loin d'être terminée. À ce titre, le plan d'action SST-COVID, voté lors du conseil national d'octobre dernier, sera un levier important pour permettre à la FIQ de poursuivre cette bataille.

Les déléguées ont pu constater que la FIQ a su exercer un véritable rôle de leader tant en intersyndicale qu'auprès des employeurs du réseau de la santé. ■

CONDITION FÉMININE

ENSEMBLE, ON EST PLUS FORTES.



Denis Cloutier, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

AGORA-FIQ : AU CŒUR DE LA FORMATION SYNDICALE!

Les déléguées ont pu découvrir à ce conseil national la plateforme numérique AGORA-FIQ, élaborée par le service Éducation-Animation de la FIQ. Cette nouvelle plateforme, attendue par les syndicats affiliés, permettra d'offrir un éventail de formations syndicales en ligne et en présentiel aux militantes et aux membres de la FIQ et de la FIQP.

La plateforme AGORA vise le développement des apprentissages et la gestion organisée de la formation au rythme des apprenantes. Il s'agit d'un système complètement dévoué à la gestion des apprentissages. Elle est en quelque sorte le carrefour qui réunit l'ensemble de l'offre de formations de la FIQ.

Il est ainsi possible de consulter les différentes formations et d'avoir

accès plus facilement au matériel et aux documents pertinents.

FORMATION POUR LES NOUVELLES AGENTES SYNDICALES

Parmi les formations disponibles, les déléguées ont été informées de la plus récente mouture de la formation pour les nouvelles agentes syndicales. Cette formation a été complètement repensée

et comprendra un parcours de formation en trois volets, soit une trousse d'intégration, une formation en présentiel de deux jours et des ateliers de perfectionnement.

En raison de la pandémie et des directives de la Santé publique, il sera possible pour les nouvelles agentes syndicales de suivre une partie de cette formation en ligne par l'entremise d'ateliers en classe virtuelle. ■

LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE REPORTÉ DE SIX MOIS

La Loi sur l'équité salariale exige qu'une fois l'exercice initial d'équité salariale atteinte dans une entreprise, l'employeur a la responsabilité de la maintenir. Afin de respecter cette obligation, le Conseil du trésor, employeur des salarié-e-s de l'État, doit au 31 décembre 2020 publier le résultat de ses travaux.

Or, le Conseil du trésor a demandé à la CNESST division de l'équité salariale s'il pouvait obtenir un délai supplémentaire pour évaluer le maintien de l'équité salariale protestant que plusieurs milliers de plaintes émanant des exercices de maintien de 2010 et 2015 sont toujours actives. Ces plaintes peuvent compromettre les travaux, puisqu'elles visent notamment la valeur de certaines catégories d'emploi ou leur prédominance ayant ainsi des conséquences directes sur l'évaluation des écarts, surtout si elles visent des catégories masculines, lesquelles sont les comparateurs selon la Loi.

La CNESST a acquiescé à la demande du Conseil du trésor et reporte de six mois l'obligation de l'employeur de procéder à l'évaluation du maintien. Ce dernier doit afficher la décision de la CNESST dans tous les établissements ainsi que l'avis relatif à l'application de la Loi sur l'équité salariale qui accompagne la décision, et ce, pour une période de 30 jours.

COMMÉMORATION DU 6 DÉCEMBRE

Malgré la tenue de cette instance de façon virtuelle avec la présence des membres du comité Condition féminine et des déléguées de la FIQ et de la FIQP à distance, les ressources sur place ont tenu la cérémonie des roses qui est soulignée chaque année.

Une minute de silence a été observée à la mémoire des 14 femmes assassinées à l'École polytechnique de Montréal, le 6 décembre 1989. Un moment privilégié pour les honorer collectivement.

Comme cette année faisait exception et que les militantes se retrouvaient dans des lieux différents, elles ont aussi été invitées à recréer ce moment collectif, à distance, par un geste symbolique en allumant une chandelle pour une publication sur les réseaux sociaux de la FIQ.



ASSURANCE AUTO, HABITATION ET ENTREPRISE

La FIQ offre un régime d'assurance de groupe auto, habitation et entreprise avec La Personnelle assurances générales. La compagnie est autorisée à solliciter les membres par téléphone. Toutefois, il est entendu que La Personnelle s'engage à ne pas divulguer à quiconque la liste nominative des membres de la FIQ et de la FIQP. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les membres peuvent refuser que leur nom et leurs coordonnées (adresse personnelle et numéro de téléphone) soient transmis aux fournisseurs de services. Ainsi, **les membres qui refusent que leurs coordonnées soient communiquées à La Personnelle** doivent remplir le formulaire ci-dessous et le retourner avant le 28 février 2021 à l'adresse indiquée. ■

Je, soussignée ou soussigné, refuse explicitement que les renseignements personnels que la FIQ détient à mon sujet soient utilisés à des fins de prospection et de sollicitation commerciale relativement à l'entente qu'elle a conclue avec La Personnelle au bénéfice de ses membres.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (travail) : _____

Signature : _____ Date : _____

Retourner à FIQ Québec, a/s Édith Côté, 1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1, par télécopieur au 418 626-2111 ou transmettre ces informations par courriel à ecote@fiqsante.qc.ca

